



Projet de loi 5 : la FCCQ en faveur de la reconnaissance des compétences des travailleurs québécois

Montréal, le 28 juin 2007 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) appuie le projet de loi 5, issu des travaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dont l'objectif est que la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (surnommée « Loi du 1 % ») soit davantage en lien avec son objectif premier qui est d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre.

Selon la FCCQ, la globalisation des marchés, combinée aux changements démographiques, place le Québec devant un défi de taille. Aujourd'hui plus que jamais, il est donc essentiel que les entreprises puissent disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, motivée, compétente et innovante. En ce sens, la FCCQ appuie l'approche d'une reconnaissance des compétences proposée par le projet de loi 5 et travaillera en concertation avec les instances pour plus de flexibilité en ce sens, tout en rappelant que cette reconnaissance se fait sur une base volontaire.

« Puisqu'elles doivent absolument pouvoir compter, à court et à moyen terme, sur un apport suffisant de main-d'œuvre qualifiée afin d'assurer leur capacité de production et leur compétitivité, les entreprises québécoises seront très heureuses de pouvoir davantage compter sur le potentiel de talent et de compétences des travailleurs québécois. Ainsi, dans la perspective de favoriser la croissance de nos entreprises et le développement économique de toutes les régions du Québec, les modifications proposées à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* sont une excellente nouvelle pour un Québec gagnant », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Source : Fédération des chambres de commerce du Québec

Renseignements :

Louis-Alexandre Lacoste
Tél. : (514) 953-5188, poste 223